

sieur avait été accusé, mais ils n'avaient pas vu sa défense. Je voudrais savoir si nous sommes à Tunis, à Tripoli, ou à Québec.

M. BOURDAGES.—“ Heureusement nous sommes à Québec, et il serait à désirer que nous fussions tous des Québécois.”

La considération de la motion est remise à Lundi.

Samedi, 29, M. BOURDAGES, en proposant l'adoption d'un *quorum* pour la Chambre, maintenant que le nombre de ses membres était augmenté, lequel devait être, à ce qu'il pensait, d'une majorité absolue, c'est-à-dire de 43 sur 84, s'étendit sur la nécessité qu'il y avait que chaque membre assistât assidument à la Chambre pour y remplir les devoirs qu'il s'était imposés, en acceptant la charge de représentant du peuple. Il récapitula les différents *quorums* qui avaient été établis à différentes époques. Il avait été d'abord de 15, et en conséquence de circonstances qui, à ce qu'il espérait, ne se renouvelleraient pas, il avait été ensuite réduit à 11. Il avait été dernièrement de 21 ; mais il pensait que présentement la province avait le droit de s'attendre qu'il ne serait rien fait d'important, qu'il ne serait passé aucune loi, que par une majorité absolue de ses représentants ; et qu'on ne devait permettre à aucun membre de s'absenter que pour les raisons les plus urgentes, et lorsqu'il y aurait cinquante membres au moins à Québec. Il était juste pourtant que les membres eussent le temps de prendre le sujet en considération, et il remettrait volontiers sa motion à un autre jour.

M. NEILSON, en proposant la nomination de comités permanens, dit qu'il concevait que le meilleur mode à suivre était de laisser la nomination de ces comités à l'orateur, qui connaissait mieux le sujet que tout autre, et qui ferait une meilleure distribution du travail.

M. LEE pensait que le mode proposé laisserait toute la responsabilité à l'orateur, qui serait obligé de s'étudier à connaître les talens et les mérites de chaque membre. On ne pouvait douter de l'intégrité et de la sagacité de l'orateur ; mais cette nouvelle proposition demandait de la considération.

M. STUART parla de la question de laisser à l'orateur la nomination des comités permanens comme d'une grande innovation, qui donnerait un pouvoir énorme à un seul individu. L'orateur, dit-il, peut-il mieux connaître que nous, et ferons-nous de lui un maître d'école pour nous dire qui nous devons choisir ? Nous sommes nous-mêmes les délégués d'autres personnes ; nous avons à rendre compte de notre conduite à nos constitutions ; pouvons-nous donc déléguer notre pouvoir à un seul homme, et nous soumettre à son jugement ? C'était, suivant lui, une nouveauté si étrange, et si contraire à la pratique anglaise, qu'il était étonné que l'hon. membre pour le comté de Québec l'eût proposée.